



Affiché le

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2006

L'an Deux Mille Six,
Le 22 juin 2006 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Mireille AMOROS, Monsieur Bernard BERTHELOT, Monsieur André CERCLIER, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Christine WABLE, Monsieur Yves de FRANCIOSI, Madame Isabelle BRONNEC, Monsieur Olivier DESCHANEL, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Jean GOURMELON, Monsieur Joseph PEIGNON, Madame Edwige BRACHU, Madame Josiane PIDOUX, Madame Marguerite BEAUREGARD, Madame Marie-Thérèse JAN, Monsieur Dominique ANÉE, Madame Simone CHÉREAU, Mademoiselle Alexandra SCHAFFLÉ, Monsieur Mickaël CADOT, Monsieur Marc-Yves MULLER, Madame Fabienne REBILLARD, Monsieur Patrick BARAU, Monsieur Michel MASSON, Madame Marie-Christine BIERLING, Monsieur Marcel GUILLOUARD, Madame Josiane DUPÉ, Madame Anne HUCHET

Pouvoirs :

Madame Sabrina PAGEOT pouvoir à Madame Simone CHÉREAU, Monsieur Gilles BLANCHARD pouvoir à Madame Mireille AMOROS, Monsieur Marc PINEAU pouvoir à Madame Marie-Christine BIERLING, Monsieur Joël CORPARD pouvoir à Monsieur Michel MASSON, Monsieur Daniel CORNÉ pouvoir à Madame Anne HUCHET

Etait absent :

Monsieur Claude GUILLET (délibérations 1 à 5), Monsieur Dominique ANÉE (délibération 1), Madame Fabienne REBILLARD (délibération 1)

Madame Josiane PIDOUX a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 25 (délibération 1), 27 (délibérations 2 à 5) et 28 (délibérations 6 à 41)
- votants : 30 (délibération 1), 32 (délibérations 2 à 5) et 33 (délibérations 6 à 41)

N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2005 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que le compte de gestion 2005 - budget Ville - correspond en tous points au compte administratif 2005 et que leurs résultats sont identiques, et de déclarer qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2005 joint en annexe de la présente délibération.

N°3 : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 3 838 166,56 euros au financement de la section d'investissement au compte 1068.

N°4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2005 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que le compte de gestion 2005 - budget Espace Culturel & de Loisirs - correspond en tous points au compte administratif 2005 et que leurs résultats sont identiques, et de déclarer qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

N°5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2005 joint en annexe de la présente délibération.

N°6 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget supplémentaire pour l'exercice 2006 joint en annexe de la présente délibération.

N°7 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2006 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget supplémentaire pour l'exercice 2006 joint en annexe de la présente délibération.

N°8 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES DU CHATEAU DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

ARRETE l'actualisation des tarifs suivants pour l'année 2007 :

		½ JOURNEE 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00	JOURNEE 8h00 – 18h00
Organisme de Carquefou	Salle 1 (25 pers)	80 €	120 €
Organisme hors Carquefou	Salle 2 (40 pers)	100 €	150 €
	Salle 1 (25 pers)	120 €	170 €
	Salle 2 (40 pers)	140 €	200 €

La location des lieux comprend le montage et démontage des chaises et tables, un paperboard et un écran 2m x 2m.

Le matériel de projection non compris dans la location est facturé comme suit :

- vidéo projecteur 1700 Lumnes : 170 €H.T.

N°9 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer des postes pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière	Grade	Nombre de postes existants	Modification du tableau	Nombre de postes
Administrative	Attaché Principal 2 ^{ème} classe	2	+ 1	3
	Attaché	10	- 1	9
	Rédacteur Chef	2	+ 1	3
	Rédacteur	5	-1	4
Technique	Technicien Supérieur Chef	4	+ 1	5
	Technicien Supérieur Principal	1	- 1	0
	Contrôleur	1	+1	2
	Agent Technique Qualifié	4	+ 3	7
	Agent Technique	16	- 6	10
	Agent des Services Techniques TNC 10 h	1	- 1	0
	Agent des Services Techniques TNC 12 h 15	3	-3	0
	Agent des Services Techniques TNC 15 h	0	+ 3	3
Agent des Services Techniques TNC 15 h 30	0	+ 1	1	
Agent des Services Techniques TNC 24 h 11	1	- 1	0	

Filière	Grade	Nombre de postes existants	Modification du tableau	Nombre de postes
	Agent des Services Techniques TNC 21h24	0	+ 1	1
	Agent des Services Techniques	15	+ 2	17
Animation	Agent d'animation qualifié	1	+ 2	3
	Agent d'animation qualifié TNC 17h30	0	+ 3	3
	Agent d'animation qualifié TNC 28 h	1	- 1	0
Sportive	Educateur des APS hors classe	1	+ 1	2
	Educateur des APS 1 ^{ère} classe	3	- 1	2
Médico-sociale	Auxiliaire de Puériculture Principal TNC 30 h	0	+ 1	1
	Auxiliaire de Puériculture TNC 30 h	2	- 1	1
Police Municipale	Gardien Principal	2	+ 1	3
	Gardien	2	- 1	1

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif (chapitre 012).

N°10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière	Grade	Nombre de postes existants	Modification du tableau	Nombre de postes
Technique	Agent Technique Qualifié	1	+ 1	2
	Agent Technique	1	- 1	0

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif (chapitre 012).

N°11 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - SECTION DE CARQUEFOU

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE à l'Union Nationale des Combattants – Section de Carquefou – une subvention exceptionnelle de 932,80 €TTC pour l'acquisition d'un drapeau tricolore.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget (6574.025).

N°12 : MARCHE POUR L'EVOLUTION VERS UN SYSTEME DE TELEPHONIE SUR IP

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché pour une durée de 4 ans.

N°13 : DINER CONTE : FIXATION DU TARIF

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tarif de cette manifestation à 25 €par personne.

AUTORISE le régisseur, dans le cadre de la régie de recettes de la Direction de l'Action Culturelle, à percevoir ces paiements.

N°14 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA MEDIATHEQUE POUR 2007

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'actualiser ces tarifs selon le tableau annexé, pour l'année 2007.

MAINTIENT le coût d'acquisition, après vol ou perte, d'une nouvelle carte d'adhésion à 1,50€

MAINTIENT pour le personnel de la collectivité adhérent à l'Amicale du Personnel, le tarif réservé aux habitants de la commune, quel que soit son lieu de résidence.

MAINTIENT le remboursement des documents perdus ou détériorés à la valeur d'achat à la date du remplacement.

MAINTIENT le tarif pour les photocopies et impressions en format A4 :

- Noir et blanc : 0,15 €

- Couleur : 0,30 €

N°15 : ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'actualiser les tarifs selon les tableaux annexés pour l'année scolaire 2006/2007.

MAINTIENT pour le personnel et les enfants du personnel de la collectivité adhérent à l'Amicale du Personnel, le tarif réservé aux habitants de la commune quelque soit son lieu de résidence.

ACCORDE le « tarif Carquefou » aux musiciens extérieurs intégrant l'harmonie dans les pupitres déficitaires.

DROITS INSCRIPTION	TARIF CARQUEFOU	
	Par an	Par trimestre
Enfants – Etudiants		
Formation musicale ou instrumentale	132,90 €	44,30 €
Formation musicale et instrumentale	252,30 €	84,10 €
Adultes		
Formation musicale ou instrumentale	159,90 €	53,30 €
Formation musicale et instrumentale	303,90 €	101,30 €
Technique Vocale		44,40 €
Pratiques d'ensemble		
Ensembles instrumentaux dont Harmonie (enfants, étudiants, adultes)	53,70 €	17,90 €
Eveil, Chanterie, Ensemble vocal ados	44,55 €	14,85 €
Ensembles vocaux adultes	51,60 €	17,20 €

Location d'instruments	138,75 €	46,25 €
Frais de gestion (par élève) (sauf : éveil et pratiques d'ensemble)	11,05 €	***
Frais de participation (par famille)	7,50 €	***

Abattement de 50% sur l'inscription du 3ème enfant et gratuité à partir du 4ème enfant.

A compter du second trimestre, les droits d'inscription seront dûs jusqu'à la fin de l'année scolaire (2^{ème} et 3^{ème} trimestre), sauf cas de force majeure (maladie et déménagement) dûment justifiée.

DROITS INSCRIPTION	TARIF HORS CARQUEFOU	
	Par an	Par trimestre
Enfants – Etudiants		
Formation musicale ou instrumentale	439,50 €	146,50 €
Formation musicale et instrumentale	878,40 €	292,80 €
Adultes		
Formation musicale ou instrumentale	537,45 €	179,15 €
Formation musicale et instrumentale	1062,90 €	354,30 €
Technique Vocale		120,35 €
Pratiques d'ensemble		
Ensembles instrumentaux (enfants, étudiants, adultes)	93,45 €	31,15 €
Eveil, Chanterie, Ensemble vocal ados	142,20 €	47,40 €
Ensembles vocaux adultes	165,15 €	55,05
Location d'instruments	138,75 €	46,25 €
Frais de gestion (par élève) (sauf : éveil et pratiques d'ensemble)	11,05 €	***
Frais de participation (par famille)	7,50 €	***

Abattement de 50% sur l'inscription du 3ème enfant et gratuité à partir du 4ème enfant.

A compter du second trimestre, les droits d'inscription seront dûs jusqu'à la fin de l'année scolaire (2^{ème} et 3^{ème} trimestre), sauf cas de force majeure (maladie et déménagement) dûment justifiée.

N°16 : ACTUALISATION DES TARIFS DES SALLES A L'ECL POUR 2007

Le Conseil Municipal,

ADOPTE les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2007 :

TARIFS JOURNALIERS HORS TAXES DE LOCATION DE LA SALLE JEAN DU REAU

	CARQUEFOU PARTICULIERS ENTREPRISES		ASSOCIATIONS CARQUEFOLIENNES		HORS CARQUEFOU ASSOCIATIONS PARTICULIERS ENTREPRISES	
	semaine	vend., sam., dim. & jours fériés	semaine	vend., sam., dim. & jours fériés	semaine	vend., sam., dim. & jours fériés
SALLE 540 m ² tarif journalier	409 €	516 €	108 €	409 €	546 €	808 €
SALLE 2/3 360 m ² tarif journalier	284 €	356 €	-	-	364 €	558 €
CUISINE 70 m ² tarif journalier	145 €		145 €		186 €	

TARIFS JOURNALIERS HORS TAXES DE LOCATION DE LA SALLE NICOLE ETIENNE

	PARTICULIERS, ASSOCIATIONS (1), ENTREPRISES				TARIF SPECIAL JEUNES 16/26 ASSOCIATIONS CULTURELLES	
	CARQUEFOU		HORS CARQUEFOU		CARQUEFOU	
	semaine	vend., sam., dim. & jours fériés	semaine	vend., sam., dim. & jours fériés	semaine	vend., sam., dim. & jours fériés
TARIF JOURNALIER	284 €	356 €	365 €	558 €	84 €	142 €
TARIF ½ JOURNEE (de 8 h à 13 h ou de 13 h à 18 h) montage assuré par le client	201 €	-	256 €	-	-	-
TARIF ½ JOURNEE (de 8 h à 13 h ou de 13 h à 18 h) prestations comprises (3)	272 €	-	328 €	-	-	-

(1) Prestations comprises : montage et démontage pour 50 personnes des tables et chaises, un rétroprojecteur, un écran 2 m x 2 m, un paperboard, une sonorisation (une enceinte + un micro).

TARIFS JOURNALIERS HORS TAXES DE LOCATION DU THEATRE DE DION

	MATINEE APRES-MIDI 8h / 14h ou 18h / 24h (3)	JOURNEE 8h / 18h ou 14h / 23h (3)	JOURNEE COMPLETE 8h / 2h (lendemain matin) (3)
Catégorie 1 Entreprises, organismes divers et associations HORS CARQUEFOU	1 162 €	1 550 €	2 280 €
Catégorie 2 Entreprises, organismes divers et associations de CARQUEFOU (1)	558 €	745 €	1 118 €

Catégorie 3 Associations à caractère culturel de CARQUEFOU	433 €	578 €	873 €
Catégorie 4 Associations de CARQUEFOU (montage, répétitions, démontage sans spectateur)	212 €	284 €	-
Catégorie 5 Réservation pour montage ou démontage sans spectateur (2)	277 €	371 €	-

(1) Hors associations culturelles de Carquefou.

(2) Hors associations de Carquefou.

(3) Ces créneaux horaires comprennent le temps de montage, de démontage et de manifestation.

Les tarifs de location du théâtre de Dion n'incluent pas la prestation du personnel technique (base de 3 régisseurs minimum), ainsi que le matériel Audio Visuel.

TARIFS JOURNALIERS HORS TAXES DE LOCATION DU DEAMBULATOIRE ET ACCUEIL

	CARQUEFOU PARTICULIERS ENTREPRISES		ASSOCIATIONS CARQUEFOLIENNES		HORS CARQUEFOU ASSOCIATIONS PARTICULIERS ENTREPRISES	
	semaine	vend., sam.,dim. & jours fériés	semaine	vend., sam.,dim., & jours fériés	semaine	vend., sam., dim. & jours fériés
DEAMBULATOIRE 335 m ² tarif journalier	249 €	312 €	62 €	249 €	319 €	481 €
ACCUEIL 397 m ² tarif journalier	284 €	356 €	72 €	284 €	363 €	558 €
TARIF SPECIAL 2h	144 €	179 €	37 €	145 €	182 €	277 €

Ø La location des lieux comprend :

- la mise à disposition de matériel et équipements attachés à la structure en quantité et aux normes de sécurité,
- la mise à disposition d'un technicien.

A contrario, elle ne comprend pas :

- ni les coûts éventuels de personnel supplémentaire facturés en sus,
- ni les coûts éventuels de personnel de sécurité facturés en sus,
- ni la location de matériel spécifique pour l'organisation de manifestation.

Ø Par ailleurs, il est précisé que :

- tout dépassement fait l'objet d'une majoration du tarif de location représentant 1/6 par heure supplémentaire du montant total de ladite location avec un minimum de 120 euros HT,
- le principe d'une caution de 800 euros est exigé à la signature de la convention,
- le montant de la location (hors prestations techniques éventuelles) est payable de la façon suivante : d'une part un chèque d'arrhes d'une valeur de 30% du montant de la location payable dès la signature de la convention et d'autre part le solde réglé 15 jours minimum avant la manifestation,
- chaque location fait l'objet d'une convention précisant les modalités de mise à disposition,
- le Conseil Municipal se réserve la possibilité de modifier les tarifs à tout moment et il conviendra donc d'appliquer les tarifs en vigueur à la date d'utilisation, en cas de charge exceptionnelle,
- la gratuité de l'accueil est accordée à tout demandeur désirant louer simultanément le théâtre, la salle Jean du Réau, le déambulatoire et l'accueil,
- la location en soirée, veille de jour férié, se voit appliquer le tarif jour férié si cette manifestation se prolonge au-delà de minuit, y compris le 31 décembre,
- le tarif « Carquefou » s'applique en cas de mariage, si l'un des mariés (ou un de ses parents directs) habite Carquefou.

Ø Le tarif journalier de location et de mise en place du podium est le suivant : 1,71euro HT au m².

- Ø Le tarif journalier pour le droit d'utilisation de l'espace extérieur de l'ECL est de 0,40 euro HT au m2.
- Ø L'accès à la ligne numéris est de 50 euros HT plus les communications téléphoniques correspondantes.
- Ø Lors de demandes spécifiques supplémentaires par l'organisateur, toutes les prestations techniques seront facturées sur la base de 38 euros HT l'unité.
- Ø Les taux horaires des techniciens, habilleuses, hôtesse et les tarifs de location du matériel de sonorisation, d'audio visuel, ainsi que la mise en place de matériel divers sont fixés comme suit :
 - un technicien ou un régisseur, l'heure 38 euros HT,
 - une hôtesse, l'heure 17,5 euros HT,
 - un agent de sécurité incendie, l'heure 22 euros HT,
 - une habilleuse, l'heure 28 euros HT majoré de 50% après minuit.

Ces tarifs sont majorés de 25% le dimanche et 50% les jours fériés.

Le matériel non compris dans la location est facturé comme suit :

- Supplément Micro HF	38 €HT
- Supplément Pupitre	38 €HT
- Supplément 2 enceintes	76 €HT
- Vidéo projecteur 4 500 lumens	378 €HT
- Vidéo projecteur 3 500 lumens	189 €HT
- Vidéo projecteur 10 000 lumens	800 €HT
- Vidéo projecteur (moins de 4 500 lumens)	643 €HT
+ 2 moniteurs de contrôle	
+ sélecteur de source (vidéo informatique)	
- Vidéo projecteur	454 €HT
+ 1 moniteur informatique	
- Vidéo projecteur	530 €HT
+ 2 moniteurs informatique	
- 1 moniteur de contrôle seul	76 €HT
- 1 moniteur de contrôle	114 €HT
- Caméra	38 €HT
- Lecteur DVD	10 €HT
- Magnétoscope	10 €HT
- Ecran 4x3	76 €HT
- Ecran 2x3	52 €HT
- Package : Rétroprojecteur	40 €HT
+ paperboard + écran 2x2 + sono	

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de location,

PERMET au régisseur des droits de location de salles de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye d'encaisser les recettes correspondantes.

N°17 : SALON D'AUTOMNE : PRIX DU JURY

Le Conseil Municipal,

ARRETE l'attribution des prix suivants :

« Peinture à l'huile et acrylique » : 400,00 euros
« Aquarelle/Pastel/Dessin/Gravure » : 400,00 euros
« Sculpture » : 400,00 euros
« Coup de cœur du Public » : 400,00 euros
« Coup de cœur des Enfants » : 150,00 euros

Par ailleurs, le Palette St Luc continuera à sponsoriser un prix «Spécial» délivré en bon d'achat.

Les crédits correspondants sont prévus sur la ligne budgétaire 6232.30.

N°18 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION POCKET BIKE - IUT DE NANTES

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 600 euros à cette association.

En échange des supports de communication seront installés sur le stand de l'association lors de la manifestation.

N°19 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A LA FETE DU 13 JUILLET 2006

Le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une somme forfaitaire de 100 euros aux associations qui s'engagent à participer à la manifestation :

Comité des Fêtes

Association le Temps qui passe – section danse bretonne Kerch'faou

Association Olympique Bréchetière

Comité de Jumelage Alella

Comité de Jumelage Eersel

Comité de Jumelage Racovita

Association Offensive Emploi

Spirit Team

USJA Roller Skating

Réponse à recevoir :

USJA Section Musique

DECIDE de verser un complément sur présentation de justificatifs, dans la limite de 400 euros. Ce complément est en sus des 100 euros forfaitaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2006

N°20 : DETERMINATION DU PRIX DES ENTREES ET DES RECOMPENSES POUR LE DEFILE DE CREATEURS DE MODE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE 2006

Le Conseil Municipal,

FIXE le tarif des entrées, compte tenu du spectacle proposé, à 10 euros

FIXE le prix des récompenses pour le premier de chaque catégorie à 75 euros, soit 300 euros de récompenses au total.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2006.

N°21 : TARIF DE PRESTATION DE L'ANIMATION MULTI-VAC

Le Conseil Municipal,

ETABLIT, à compter du 1^{er} septembre 2006, le montant de la prestation qui sera facturée à l'association à 12,04 € de l'heure.

N°22 : TARIF DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ANIMATION MULTI-SPORTS

Le Conseil Municipal,

ARRETE un tarif uniforme de participation pour le fonctionnement de ce centre d'activités Multi-Sports, à compter du 1^{er} septembre 2006, soit 12,92 € par cycle et par enfant.

N°23 : SUBVENTION HORS CRITERES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention hors critères d'un montant de 600 € à l'USJA Gymnastique Masculine pour ses participations aux Championnats de France qui se déroulent le 12 Mai 2006 à Dunkerque et le 2 Juin 2006 à Mulhouse

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2006 (40-6574).

N°24 : FREQUENTATION DE LA PISCINE - CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Le Conseil Municipal,

FIXE le coût d'un créneau horaire à 237,80 € pour l'année 2007, pour les communes et associations extérieures à Carquefou utilisatrices de la Piscine Daniel Gilard.

AUTORISE sur cette base, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions correspondantes entre la Commune et les utilisateurs précités, ainsi qu'émettre les titres de recettes consécutifs.

N°25 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

ACTUALISE les tarifs suivants :

P Piscine Municipale "Daniel Gilard"
Actualisation au 15 septembre 2006 (du fait de la période de fermeture pour vidange)

		Ancien Tarif	Nouveau Tarif
-	Enfant de moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit
-	Etudiants de l'ICAM et de l'Ecole des Mines dans le cadre de leurs activités d'EPS	Gratuit	Gratuit
-	Personnel Municipal lors de l'ouverture au public entre 12h00 et 14h00 durant toute l'année, le samedi après-midi durant les périodes scolaires Personnel Municipal et enfants de moins de 18 ans de celui-ci pendant les périodes de petites vacances scolaires	Gratuit	Gratuit

A	Scolaire, étudiant, titulaire d'une carte ANPE	1,20 €	1,25 €
B	Carte 10 entrées (valable 1 an) scolaire, étudiant, titulaire d'une carte ANPE	9,70 €	9,95 €
C	Carte 20 entrées (valable 1 an) scolaire, étudiant, titulaire d'une carte ANPE	19,40 €	19,90 €
D	Tarif normal	2,20 €	2,25 €
E	Carte 10 entrées (valable 1 an) Tarif normal	17,25 €	17,65 €
F	Carte 20 entrées (valable 1 an) Tarif normal	34,50 €	35,30 €
G	Cours collectif de 10 leçons de natation - Habitants de Carquefou (entrées comprises)	32,30 €	33,10 €
H	Cours collectif d'1 leçon de natation – Habitants de Carquefou (entrée comprise)	/	3,31 €
I	Cours collectif de 10 leçons de natation - Habitants non domiciliés à Carquefou (entrées comprises)	43,15 €	44,25 €
J	Cours collectif d'1 leçon de natation – Habitants non domiciliés à Carquefou (entrée comprise)	/	4,43 €
K	Réattribution de carte suite à perte, vol* ou dégradation de la carte initiale	6,10 €	6,25 €

Le Trésorier Principal pourra être amené à effectuer un remboursement de carte d'entrées multiples ou de cours collectifs, pour toute personne ne pouvant plus pratiquer la natation sur justification médicale.

* sauf présentation du justificatif de dépôt de plainte pour vol.

P Terrains de grands et petits jeux, et salles de sports (Actualisation au 1^{er} septembre 2006)

INSTALLATIONS	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
Terrains de grands jeux (Football, rugby, hockey, etc...) par créneau de 2 heures	45,25 €	46,40 €
Terrains de petits jeux (Tennis, plateaux sportifs, etc...)	9,20 €/ heure	9,45 €/ heure
Salles de sports	29,10 €/ heure	29,85 €/ heure

P **Salles polyvalentes** (Actualisation au 1^{er} Septembre 2006)

OBJET	BEAUREGARD DESIRADE FLORIGNY FOYER D'EERSEL MEZZANINE PISCINE PICAUDIÈRE VALLON		TERTRE	
	Ancien Tarif	Nouveau Tarif	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
1) - Expositions, conférences, séances de projection organisées dans le cadre des activités des associations sportives et culturelles de Carquefou (sans droits d'entrée) - Réunions de copropriétaires et de bureaux d'associations de Carquefou (jusqu'à 22h00) - Réunions d'élus et employés municipaux de Carquefou - Réunions de Syndicats et de Comités d'Entreprises de Carquefou ou réunions à caractère politique ou social (jusqu'à 22h00)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
2) Réunions à caractères de loisirs, des associations et particuliers de Carquefou, des Entreprises et Comités d'Entreprises (jusqu'à 22h00)	5,35 €h *	5,50 €h *	5,35 €h *	5,50 €h *
3) Réunions à caractères de loisirs, des associations et particuliers de Carquefou, des Entreprises et Comités d'Entreprises (jusqu'à 3h00 du matin)	/	/	161,60 €	165,65 €

* Minimum de location : 3 heures

Le montant des recettes sera crédité sur les comptes 752 des fonctions 33, 411, 412, 421, 61 et 70631 de la fonction 413.

N°26 : RENOUELEMENT DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL POUR LES ANNEES 2006/2007, 2007/2008 ET 2008/2009

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir le principe de la participation de la Ville de Carquefou à un Contrat Educatif Local, pour les années 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et à solliciter les aides financières dans le cadre de ce contrat tri annuel.

N°27 : ACTUALISATION DES TARIFS D'ADHESION A LA LUDOTHEQUE

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'actualisation des tarifs de la ludothèque pour l'année 2006/2007, selon les modalités ci-dessous :

TARIFS ANNUELS – CARTE INDIVIDUELLE

QUOTIENTS FAMILIAUX	CARQUEFOU		HORS CARQUEFOU	
	2005/2006	2006/2007	2005/2006	2006/2007
Inférieur à 457 €	7,43 €	7,62 €	9,46 €	9,67 €
Inférieur ou égal à 915 €	10,91 €	11,18 €	13,73 €	14,07 €
Supérieur à 915 €	14,15 €	14,50 €	18,14 €	18,59 €

Pour les collectivités ou organismes extérieurs : 18,59 €

N°28 : ACTUALISATION DES TARIFS DANS LE DOMAINE FUNERAIRE

Le Conseil Municipal,

P D'actualiser, à compter du 1^{er} janvier 2007, les tarifs pratiqués dans le domaine funéraire comme suit :

	Tarifs actuels	TARIFS à compter du 1er janvier 2007
CONCESSIONS		
Ø15 ans		
Concession pour cercueil	113,22 €	116,05 €
Concession pour 3 urnes maxi	56,61 €	58,00 €
Concession en columbarium 3 urnes maxi	108,21 €	110,90 €
Ø30 ans		
Concession pour cercueil	226,44 €	232,10 €
Concession pour 3 urnes maxi	113,22 €	116,05 €
Concession en columbarium 3 urnes maxi	216,42 €	221,85 €
AUTRES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES		
Concession en terrain commun pour indigent (5 ans)	65,28 €	66,90 €
Exhumation à la demande de familles en terrain commun ou caveau	215,22 €	220,60 €

N°29 : ACTUALISATION DES VACATIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal,

FIXE le forfait de 10 euros par vacation funéraire à compter du 1^{er} janvier 2007, le versement de cette vacation et sa majoration éventuelle en dehors des heures normales étant fixée aux articles R 2213-53 et R 2213-55 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°30 : ACTUALISATION A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2006 DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à compter du 1^{er} septembre 2006, d'actualiser ces forfaits (trimestre scolaire) à :

- élève de Carquefou : 53,90 € par trimestre (52,60 € actuellement)
- élève hors Carquefou : 73,30 € par trimestre (71,50 € actuellement)
- pour une inscription ou un départ en cours de trimestre scolaire, ce forfait reste dû dans sa totalité

APPLIQUE un demi-forfait pour une inscription au service d'accueil au cours des 4 dernières semaines du trimestre scolaire et uniquement pour une première inscription durant l'année scolaire

MAINTIENT la gratuité au 3^{ème} enfant et au-delà de chaque famille résidant à Carquefou

DECIDE d'accorder gratuitement, pour 2 semaines maximum, à titre tout à fait exceptionnel, des dérogations pour raison d'hospitalisation, de maladie, de formation, de recherche d'emploi d'un des deux parents.

N°31 : ACTUALISATION A COMPTEUR DU 1ER SEPTEMBRE 2006 DES TARIFS DES RESTAURANTS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal,

à compter du 1^{er} septembre 2006 :

Pour les repas-élèves :

ACTUALISE les tarifs de 2,5 % ou selon le taux défini par arrêté ministériel à paraître dans le courant de l'été dans la limite de 2,5 % même si le dit arrêté permet une évolution supérieure.

Pour les repas-élèves avec panier repas :

DECIDE d'effectuer un abattement de 20 % sur le prix du repas-élève.

Pour les autres catégories de repas :

ACTUALISE les tarifs de 2,5 %.

Au 01/09/2005	A compter du 01/09/06	
2,84 €	Tarif actualisé de 2,5 % ou dans la limite du taux défini par arrêté ministériel	<u>Repas-élève</u> - pour les familles non-imposables et les assistantes maternelles employées par le Conseil Général qui accueillent des enfants confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance.
3,31 €		- pour les familles imposables
2,27 €		<u>Repas-élève avec panier-repas</u> - pour les familles non-imposables
2,65 €		- pour les familles imposables
4,83 €	4,95 €	<u>Repas adultes (non soumis à la réglementation)</u> - Tarif A : personnel municipal, personnel Education Nationale personnel des associations locales (sauf ALAC), stagiaires des écoles.
6,53 €		- Tarif C : personnel des administrations (sauf Education Nationale) et autres utilisateurs.
4,83 €	4,95 €	<u>CCAS – Portage à domicile</u> - Personnes âgés – repas du midi
4,83 €		- Résidence Florilège
2,89 €		. repas du midi . repas du soir
2,10 €	2,15 €	- Halte-garderie . enfant
4,83 €		. adulte

		<u>ALAC et MULTIVAC</u>
3,38 €	3,46 €	- Enfant et animateur
4,83 €	4,95 €	- Personnel administratif

N°32 : OGEC : CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE MIXTE SAINT-JOSEPH : MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR 2006

Le Conseil Municipal,

ARRETE le coût d'un élève de l'école publique de l'année 2005 comme suit :

- maternelle : 1 064,80 € (1 020,45 € en 2004)
- élémentaire : 406,64 € (408,76 € en 2004)

DECIDE de verser à l'OGEC, au titre de l'année civile 2006, une participation financière prévisionnelle selon le coût élève de l'école publique comme arrêté ci-dessus,

PROPOSE de verser la participation financière :

- pour les seuls élèves résidant sur le territoire de la Commune
- pour les enfants dits de 2 ans qui auront été accueillis dans les mêmes conditions que celles définies pour les écoles publiques,

DECIDE d'effectuer la régularisation financière de l'année 2005, selon ce même coût élève.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2006 (213-65583).

N°33 : PARTICIPATION DE LA VILLE A L'OGEC RESTAURANT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH A COMPTE DU 1ER JANVIER 2006

Le Conseil Municipal,

à compter du 1^{er} janvier 2006

FIXE la participation de la Ville à l'OGEC restaurant de l'école Saint-Joseph par repas servi aux élèves de maternelle et primaire résidant sur la commune comme suit :

- . 0,76 € pour la tranche fixe
- . 2,23 € pour la tranche variable.

DECIDE de verser cette participation au vu des états fournis par l'OGEC.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2006 (213-657482).

N°34 : BILAN FONCIER 2005

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions opérées pour l'année 2005, sur le territoire de la Commune de Carquefou, selon les tableaux joints à la présente délibération.

ANNEXE ce bilan au compte administratif de la Commune.

N°35 : DENOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de dénommer les deux nouvelles voies privées comme suit :

- voie desservant les bâtiments A et B : impasse de Florence
- voie desservant le bâtiment C : impasse de Milan.

DÉCIDE de dénommer la voie dépendant du domaine public et desservant le bâtiment D : chemin de La Toscane

N°36 : CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'intégration de Monsieur Denis Rousseau, économiste, dans l'équipe de maîtrise d'œuvre.

N°37 : ENQUETE PUBLIQUE - CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA HAUTE-FORET

Le Conseil Municipal,

EMET, dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 12 juin au 13 juillet 2006, un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la S.E.L.A. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Z.A.C. de la Haute-Forêt.

N°38 : PROJET URBAIN 2005/2015 - SECTEUR DU CENTRE VILLE - LANCEMENT DES ETUDES ET DE LA CONCERTATION PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZAC MULTI-SITES

Le Conseil Municipal,

DECIDE de lancer les études préalables à la création d'une Z.A.C. multi-sites en Centre Ville sur les secteurs suivants :

- rue Jules Verne
- rue François-René de Chateaubriand
- Îlot de la Poste
- La Jumelière
- Chemin des Dames/Halles
- La Madeleine

dont les périmètres provisoires sont annexés à la présente délibération, afin de permettre d'une part de vérifier la faisabilité de ces opérations au niveau technique et économique et d'autre part d'apprécier leur impact environnemental et paysager.

ENGAGE sur ce projet, conformément au Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-1 et L 300-2, une concertation associant les habitants, les associations locales, les acteurs économiques et toute autre personne concernée et destinée à les informer du projet et à en recueillir les observations

FIXE les modalités de cette concertation qui commencera en octobre 2006, comme suit :

Exposition de panneaux d'information

Ouverture d'un registre destiné à recueillir les remarques et suggestions (ce registre sera mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels) complété par un dossier comprenant un extrait de plan de zonage du P.L.U. et la présente délibération.

Tenue de réunions publiques

Publicité par voie de presse, site internet, journal municipal,

Affichage en divers lieux de la commune, notamment sur le secteur concerné.

N°39 : PROJET URBAIN 2005/2015 - SECTEUR DE LA BRECHETIERE - LANCEMENT DES ETUDES ET DE LA CONCERTATION PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZAC

Le Conseil Municipal,

DECIDE de lancer les études préalables à la création d'une Z.A.C. sur le secteur de la Bréchetière dont le périmètre provisoire est annexé à la présente délibération afin de permettre d'une part de vérifier la faisabilité de cette opérations au niveau technique et économique et d'autre part d'apprécier son impact environnemental et paysager.

ENGAGE sur ce projet, conformément au Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-1 et L 300-2, une concertation associant les habitants, les associations locales, les acteurs économiques et toute autre personne concernée et destinée à les informer du projet et à en recueillir les observations

FIXE les modalités de cette concertation qui commencera en octobre 2006, comme suit :

Exposition de panneaux d'information

Ouverture d'un registre destiné à recueillir les remarques et suggestions (ce registre sera mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels) complété par un dossier comprenant un extrait de plan de zonage du P.L.U. et la présente délibération.

Tenue de réunions publiques

Publicité par voie de presse, site internet, journal municipal,

Affichage en divers lieux de la commune, notamment sur le secteur concerné.

N°40 : PROJET URBAIN 2005/2015 - SECTEUR DU VERGER - LANCEMENT DES ETUDES ET DE LA CONCERTATION PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZAC

Le Conseil Municipal,

DECIDE de lancer les études préalables à la création d'une Z.A.C. sur le secteur du Verger dont le périmètre provisoire est annexé à la présente délibération afin de permettre d'une part de vérifier la faisabilité de cette opérations au niveau technique et économique et d'autre part d'apprécier son impact environnemental et paysager.

ENGAGE sur ce projet, conformément au Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-1 et L 300-2, une concertation associant les habitants, les associations locales, les acteurs économiques et toute autre personne concernée et destinée à les informer du projet et à en recueillir les observations

FIXE les modalités de cette concertation qui commencera en octobre 2006, comme suit :

Exposition de panneaux d'information

Ouverture d'un registre destiné à recueillir les remarques et suggestions (ce registre sera mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels) complété par un dossier comprenant un extrait de plan de zonage du P.L.U. et la présente délibération.

Tenue de réunions publiques

Publicité par voie de presse, site internet, journal municipal,

Affichage en divers lieux de la commune, notamment sur le secteur concerné.

N°41 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information :

Finances

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant
Trésor Public	10/05/06	Placements de trésorerie – bons du trésor	2 428 111,00 €
DEXIA	24/05/06	Placements de trésorerie – bons du trésor	2 000 000,00 €

Administration Générale

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Melpomen	19/01/06	Lot 1 : Location de matériel son, livraison, enlèvement et prestation technique	5 247,35 €
M.E.S	19/01/06	Lot 2 : Location de matériel lumière, livraison, enlèvement et prestation technique	4 948,87 €
Desevedavy	19/01/06	Lot 3 : Location de pianos, livraison, enlèvement et accord	4 323,54 €
Elacom	19/01/06	Lot 5 : Location de matériel vidéo, livraison, enlèvement et prestation technique	1 607,42 €
Phil Expo	01/04/06	Lot 1 : location de parquet	2 870,40 €
Phil Expo	01/04/06	Lot 2 : location de podium, barnum, pavillon, chauffage	9 320,61 €
Loire Service	01/04/06	Lot 3 : Location de cabinet de toilette chimique	1 159,64 €
Auracolor Imprimerie	11/05/06	Lot 1 : Impression offset Affiches	10 011,71 €
Auracolor Imprimerie	11/05/06	Lot 2 : Impression offset Chemises à rabats en 2 volets	2 579,77 €
Val Production Graphique	11/05/06	Lot 3 : Impression offset Brochures	5 810 €
Imprimerie André Lièvre	11/05/06	Lot 4 : Impression offset Cartons	2 887 €
Imprimerie André Lièvre	11/05/06	Lot 5 : Impression offset Papeterie	915 €
Val Production Graphique	11/05/06	Lot 6 : Impression offset Publications municipales	66 671 €
Optima Compo	05/05/06	Exécution graphique des supports de communication	19 470,88 €
S.D.V.I Iveco	11/05/06	Lot 1 : Véhicule de type camion polybenne	39 128,00 €
Goupil Industries	11/05/06	Lot 2 : Véhicule électrique équipé d'un système d'arrosage	23 522,33 €
Réagroup Bretagne Nantes	11/05/06	Lot 3 : Véhicule de tourisme	10 662,50 €

Informatique

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Gesland	6/04/06	Contrat de maintenance du logiciel Gescime pour le Service Police.	564,07 €
Maintronic	18/04/06	Contrat de maintenance concernant l'Epson C8600 du Service Imprimerie.	1 064,44 €

Salamandre	4/05/06	Avenant au contrat de maintenance pour logiciel Salamandre au Service Restauration.	287,04 €
Pulcra	22/05/06	Avenant au contrat de maintenance pour matériel à la Médiathèque	211,69 €
Nantes Métropole	19/05/06	Avenant n° 1 à la convention financière relative au raccordement au réseau haut-débit O-Méga (type 1) du site du Château de la Fleuriaye	15 244,90 €
Nantes Métropole	19/05/06	Avenant n° 1 à la convention financière relative à l'exploitation du réseau haut-débit O-Méga (type 1) du site du Château de la Fleuriaye	1 000,00 €

Culture

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant
Eure-Film	04/04/06	Fourniture de petits matériels pour l'équipement de documents – lot 1 : boîtiers et pochettes (montant du devis estimatif)	353,62 €TTC
Filmolux	04/04/06	Fourniture de petits matériels pour l'équipement de documents – lot 2 : film pvc adhésif et souple (montant du devis estimatif)	1 951,70 €TTC
Eure-Film	04/04/06	Fourniture de petits matériels pour l'équipement de documents – lot 3 : film pvc adhésif rigide, papier et toiles pour charnière (montant du devis estimatif)	1 315,72 €TTC
Eure-Film	04/04/06	Fourniture de petits matériels pour l'équipement de documents – lot 4 : film adhésif coloré (montant du devis estimatif)	14,32 €TTC
Marie Sizun	24/05/06	Rencontre lors du salon du Premier Roman du samedi 10 juin 2006	58,20 €TTC
Quadrille Sèvre et Maine	02/04/06	Prestation de danses bretonnes au concert Music Tea Time, le dimanche 2 avril 2006	200 €

Information et Communication pour la Promotion de la Ville

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant
Bella Musica	12/05/06	Animation musicale dîner guinguette du 09/06	450 €
Carrousel Diogène	12/05/06	Déambulation troupe Dginkobiloba défilé du 13/07	1 150 €

Sports (Dépenses)

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant
Air Liquide Santé	09/03/06	Contrat de location de deux bouteilles d'oxygène pour la Piscine Municipale "Daniel Gilard"	2 102,57 €

Sports (Recettes)

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant
Collège Sainte Anne OGEC	05/05/06	Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Sainte Anne durant la saison scolaire 2005/2006	27 258,02 €
Conseil Général Collège Gérard Philippe Conseil Général	05/05/06	Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Gérard Philippe durant la saison scolaire 2005/2006	34 184,95 €